



PROTOCOLE POUR L'ACCUEIL DES ELEVES

COLLEGE GABRIEL PAITA dès LE 11 OCTOBRE 2021

Le retour en classe entière des élèves, au sein de tous les établissements scolaires, nécessite **des modalités d'organisation répondant aux prescriptions émises par les autorités sanitaires.**

LE ROLE DES FAMILLES

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. **Ils sont invités à observer l'état de santé et prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur de l'établissement scolaire.
- Le principe est **l'interdiction de l'accès d'une personne extérieure dans les locaux.** En cas d'impossibilité, il doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage des mains ou distribution de gel hydro alcoolique. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre. **La tenue d'un registre est nécessaire pour le « traçage » des personnes** au cas où surviendrait en milieu scolaire un cas positif de Covid.
- Il serait souhaitable et profitable que vous discutiez avec votre enfant pour évoquer avec lui l'importance des gestes barrières lors des transports collectifs et déplacements et lors de l'attente avant l'entrée et à la sortie du collège. En effet, tous les efforts entrepris dans le collège et la famille seront inutiles si les enfants ne respectent pas les gestes barrières en allant et repartant de l'école.

LES REGLES DE

DISTANCIATION PHYSIQUE



Le principe est la **distanciation physique lorsqu'elle est matériellement possible**, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves **quand ils sont côte à côte ou face à face.**

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique, alors **l'espace est organisé de manière à ce que les élèves ne changent pas de place** et à maintenir la plus grande distance possible entre eux.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs **entre élèves masqués d'une même classe ou d'un même groupe**.

Pour les activités physiques et sportives, où le port du masque n'est pas obligatoire, la distanciation physique de 2 mètres entre les élèves doit être appliquée.

LES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. L'essuyage sur les vêtements est à proscrire, ainsi que l'utilisation de serviettes à usage collectif.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, *a minima* :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- aux récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.



Le port du masque

Le port du masque à usage non sanitaire (UNS 1) est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, pratiques sportives intenses, etc.). Les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. (2 par jour)

La limitation du brassage des Elèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé pour **limiter les croisements entre élèves de groupes différents** (classe, groupes de classes ou niveau).

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- ✓ L'arrivée et le départ des élèves. Ceux-ci doivent impérativement respecter les gestes barrières devant le collègue. Les agents municipaux ainsi que le personnel du collège seront là pour faire respecter cette procédure.
- ✓ Les récréations sont organisées par niveaux, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe. La cour de récréation sera divisée en 4. Chaque élève doit respecter son niveau et rester dans la zone dédiée. Pas de jeux ne respectant pas les gestes barrières.

LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il sera organisé selon les principes développés ci-après :

- ✓ Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé **au minimum une fois par jour**.
- ✓ Un nettoyage **désinfectant** des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels, dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes, claviers des ordinateurs, interrupteurs...) est réalisé à minima une fois par jour.
- ✓ Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.

LA VENTILATION DES CLASSES ET AUTRES LOCAUX

L'aération des locaux est une mesure essentielle dans la diminution de la transmission du virus. **Toutes les activités pouvant être réalisées fenêtres ouvertes ou à l'extérieur doivent être privilégiées.**

La ventilation par brasseurs d'air est proscrite lorsque la salle est occupée.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement, au besoin avec le recours à des adaptations temporaires, tout en garantissant la sécurité des élèves et des agents.

Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face et côte à côte.

La stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table.

Un service individuel est mis en place (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau). Un personnel assurera le service.

LES CLES DU PROTOCOLE AU COLLEGE

1. Port du masque obligatoire pour les adultes.
2. Port du masque obligatoire pour les élèves.
3. **Fermeture de classe à partir de 3 cas (sur 7 jours glissants).**
4. Statut vaccinal pris en compte.
5. Importance du lavage des mains.

3 Cas détectés de Covid 19 dans une classe = fermeture de la classe



QUE FAIRE SI UN ELEVE EST UN CAS CONFIRME DE COVID 19 ?

La famille informe l'établissement que l'élève est un cas confirmé.

Un test effectué auprès d'un professionnel de santé agréé (dans les pharmacies, chez le médecin, dans un centre médical). Si l'élève a réalisé un autotest, il devra obligatoirement effectuer un test de confirmation auprès d'un professionnel de santé et contacter son médecin le cas échéant.

Dans tous les cas, l'enfant doit consulter un médecin.

L'élève cas confirmé :

Isolement pendant 10 jours ou si persistance de la fièvre après 10 jours, 48 heures après disparition de celle-ci.

Critères d'identification des contacts à risque

- La personne a été en contact avec un cas positif sans mesure de protection efficace
- Le contact s'est produit pendant la période à risque de transmission, qui est de 48h avant la déclaration des premiers signes si la personne est symptomatique. Le contact peut être :

- Vivre sous le même toit que la personne atteinte de Covid-19
- Etre resté sans masque efficace, au moins 15 minutes, même à plus de 2m dans une pièce avec la personne.
- Avoir partagé un repas ou en verre à moins de 2m de cette personne
- Avoir eu un contact physique (bise, baiser, ...) ou une poignée de main

- Au collège : lorsqu'un élève est cas confirmé, les personnels et les camarades ne sont pas considérés comme contact à risque dès lors qu'ils portent tous correctement un masque.

Dans cette période difficile, voire douloureuse, nous vous assurons de notre écoute, disponibilité et appui autant que possible et souhaitons les meilleurs échanges avec les familles.

La direction du collège Gabriel Païta

